

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
INTRODUCTION	8
01 ORGANISMES COMPÉTENTS.....	10
1 ONEM – RVA – LFA	10
2 Organismes de paiement (CAPAC – syndicats)	10
3 Services publics de l'emploi et de la formation	11
02 DÉMARCHES	12
1 Se présenter au service régional de l'emploi	12
2 Se présenter personnellement auprès d'un organisme de paiement	12
2.1 Introduction de la demande	13
2.2 Carte de contrôle	14
2.3 Transfert d'organisme de paiement.....	14
Principe et condition	14
Procédure	14
03 CONDITIONS D'ADMISSION AU BÉNÉFICE DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE.....	15
1 Nombre de jours de travail salarié requis et période de référence.....	15
2 Assouplissements	16
3 Calcul des journées de travail.....	17
3.1 Pour les périodes d'occupation ininterrompues à temps plein.....	18
3.2 Pour les périodes de travail à temps partiel.....	18
3.3 Journées assimilées à des journées de travail.....	18
4 Maintien de l'admissibilité à la suite d'une interruption du chômage complet	19
5 Allocation du travail des arts	19
04 ALLOCATIONS DE CHÔMAGE POUR LES BELGES ET ÉTRANGERS AYANT TRAVAILLÉ À L'ÉTRANGER.....	20
1 Prise en compte des prestations à l'étranger	20
2 Prestations en Belgique pendant au moins 3 mois	21
2.1 Principe.....	21
2.2 Exceptions.....	22
2.3 Quel travail peut être pris en compte pour satisfaire à l'exigence des 3 mois ?	22
Contrat de travail	22
Cas particuliers.....	22
3 Modalités pour l'introduction de la demande	22
05 MONTANTS DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE.....	24
1 Dernière rémunération brute.....	24
1.1 Plafonds	24
1.2 En cas d'une nouvelle demande d'allocation	25
2 Situation personnelle et familiale	25
2.1 Cohabitant avec charge de famille.....	25
Définition	25
Notion de « revenus professionnels ».....	26
Notion de « revenus de remplacement »	27
2.2 Cohabitant simple	27
Définition	27
Appréciation par le directeur de l'ONEM	28
2.3 Cohabitant privilégié	28
2.4 Isolé	28
2.5 Contrôle de la situation familiale	29
Transfert d'informations entre le Registre National, les registres de la Banque Carrefour et les organismes de paiement.....	29
Transfert d'informations entre les sociétés de distribution (eau, électricité, gaz) et l'ONEM.....	29
Transmission d'informations par les polices locales	30
Convocation à l'ONEM et visite domiciliaire	30
Sanctions.....	30
3 Différentes périodes d'indemnisation.....	31
3.1 Régime général	33
Première période d'indemnisation	33
Deuxième période d'indemnisation	34
Troisième période d'indemnisation	34
Tableaux récapitulatifs.....	34
3.2 Prolongation des périodes d'indemnisation	36

4	Précompte professionnel sur les allocations de chômage	37
5	Montants	37
06	OBLIGATIONS DU CHÔMEUR.....	39
1	Obligations ou conditions d'octroi	39
1.1	Être chomeur « involontaire »	39
	Circonstances indépendantes de sa volonté	39
	Comment identifier un emploi convenable ?	40
1.2	Être et rester inscrit comme demandeur d'emploi	43
1.3	Être disponible sur le marché de l'emploi	43
1.4	Être privé de travail et de rémunération	43
1.5	Être apte au travail	44
	En cas de maladie au cours de la période de chômage	44
1.6	Être en possession d'une carte de contrôle	44
1.7	Résider en Belgique	45
2	Formalités à accomplir pendant le chômage	45
2.1	Rechercher activement un emploi et collaborer aux actions du FOREM	45
2.2	Signaler une modification de la situation personnelle ou familiale du chômeur	45
2.3	En cas d'interruption de la période de chômage	46
2.4	Activation du comportement de recherche d'emploi	47
	Principe	47
	Qui est soumis à ce contrôle ?	47
	Que doit démontrer le chômeur ?	48
	Suspension de la procédure de contrôle de la disponibilité active	48
	Procédure de contrôle	50
	Sur quoi porte L'ÉVALUATION ?	52
	Que se passe-t-il lorsque le chômeur est empêché de se présenter à l'entretien ?	54
	Déménagement du jeune travailleur	55
	Que se passe-t-il pour les chômeurs qui étaient déjà suivis par l'ONEM ?	55
07	DISPENSES	56
1	Dispense pour une formation en alternance	58
1.1	Définition de la formation en alternance	58
1.2	Conditions	58
1.3	Durée	59
1.4	Modalités d'octroi et d'application	59
	Pendant la dispense	59
	À la fin de la dispense	59
2	Dispense pour une formation à une profession indépendante	59
2.1	Quelles formations ?	59
2.2	Conditions	60
	Conditions liées au demandeur	60
	Conditions liées à la formation	60
2.3	Durée	60
2.4	Modalités d'octroi et d'application	60
2.5	Avantage supplémentaire	61
	Gel de la dégressivité	61
	Bonus 6 mois	61
3	Dispense pour les formations professionnelles	62
3.1	Quelles formations ?	62
3.2	Conditions	62
3.3	Modalités d'octroi et d'application	62
4	Dispense pour les études de plein exercice	63
4.1	Conditions	63
	Conditions liées au niveau d'études	63
	Conditions liées au volume et aux horaires des études	64
	Conditions liées au demandeur	64
4.2	Durée	64
4.3	Modalités d'octroi et d'application	64
4.4	Avantage supplémentaire	65
	Gel de la dégressivité	65
	Bonus 6 mois	65
5	Dispense pour les autres formations ou études	66
5.1	Quelles formations ou études ?	66
5.2	Conditions	66
5.3	Formation à l'étranger	67
5.4	Modalités d'octroi de la dispense	67
6	Dispense pour suivre une formation par le travail	67

6.1	Quelles formations ?	67
6.2	Conditions	67
6.3	Modalités d'octroi et d'application	68
6.4	Durée	68
7	Dispense en qualité d'aidant proche	69
7.1	Conditions pour être aidant proche	69
7.2	Modalités d'octroi et d'application pour être aidant proche	69
	Demander la dispense	69
	Durée de la dispense	70
	Montant de l'allocation	70
	Conséquences pour le chômeur	70
8	Dispense pour participer à une action humanitaire	71
8.1	Conditions	71
8.2	Modalités d'octroi et d'application	71
9	Dispense pour participer à une manifestation culturelle ou sportive à l'étranger	72
9.1	Manifestation culturelle	72
9.2	Manifestation sportive ou camp d'entraînement sportif	72
10	Chômeur en recherche de travail dans l'Espace économique européen	73
10.1	Conditions	73
10.2	Formalités	74
08	TRAVAIL AUTORISÉ POUR LE CHÔMEUR	75
1	Travail effectué pour son propre compte	75
2	Travail occasionnel	76
3	Volontariat	76
3.1	Formalités avant le début de l'activité bénévole	76
3.2	Formalités pendant l'activité bénévole	77
3.3	Autorisation générale donnée par l'ONEM	77
4	Travail effectué dans le cadre d'une Agence Locale pour l'Emploi (ALE)	78
5	Poursuite d'une activité accessoire	78
5.1	Conditions	78
5.2	Formalités	79
6	L'avantage « tremplin-indépendants »	80
6.1	Durée	80
6.2	Conditions	80
6.3	Activités exclues	80
6.4	Impact sur le montant des allocations de chômage	80
6.5	Fin de l'avantage	81
7	Préparation d'une activité indépendante	81
8	Activité en tant qu'artiste (travailleur des arts)	82
8.1	droit aux allocations de chômage	82
	Ouverture du droit	82
	Durée de la perception de l'allocation du travail des arts	83
8.2	paiement des allocations	84
8.3	montant des allocations	84
8.4	dégressivité dans le temps	84
8.5	compatibilité entre le chômage et l'exercice d'une activité accessoire	84
8.6	Reconversion en journées non indemnisables	85
8.7	régime de l'indemnité des arts et amateurs (IAA)	85
9	Allocation « métier en pénurie » ou « mobilité interrégionale »	86
9.1	Principe	86
9.2	Conditions	86
	Etre chomeur de longue durée	86
	Métier en pénurie ou dans une autre région	86
9.3	Avantage	86
9.4	Démarches	87
09	VACANCES ANNUELLES DES CHOMEURS	88
1	Chômeur qui a droit à des congés payés couverts par un pécule	88
2	Que signifie « être en vacances » pour un chômeur ?	88
3	Quelles formalités le chômeur en « vacances » doit-il accomplir ?	89
010	LE CHOMAGE A TEMPS PARTIEL	90
1	Définition et catégories	90
1.1	Définition	90
1.2	Catégories	90

2	Travailleurs à temps partiel volontaires	90
2.1	Conditions	90
	Avoir travaillé en moyenne au moins un tiers-temps	91
	Stage	91
2.2	Indemnisation	92
2.3	Reprise de travail	92
3	Travailleurs à temps partiel avec maintien des droits	92
3.1	Conditions	92
3.2	Formalités	92
3.3	Indemnisation	93
4	Travailleurs à temps partiel assimilés à des travailleurs à temps plein	93
4.1	Conditions	93
4.2	Indemnisation	93
011	CHOMAGE TEMPORAIRE	94
1	Conditions	94
1.1	Conditions d'admissibilité	94
1.2	Conditions d'indemnisation	94
	Être en possession de la carte de contrôle	94
	Être privé de travail et de rémunération	95
	Être apte au travail	95
	Résider en Belgique	95
	Dans certains cas, être inscrit comme demandeur d'emploi	95
2	Démarches	96
3	Montant de l'allocation de chômage temporaire	96
3.1	Principe	96
3.2	Rémunération journalière plafonnée	96
3.3	Rémunération journalière minimale	97
012	EXCLUSIONS ET SANCTIONS	98
1	Motifs	98
1.1	Abandon d'emploi sans motif légitime	98
	Principe	98
	Sanction	98
	Exceptions	99
	Procédure de ruling	99
1.2	Changement d'emploi	99
	Principe	99
	Sanction	99
	Exception	100
1.3	Licenciement suite à une faute du travailleur	100
1.4	Indisponibilité sur le marché de l'emploi	100
1.5	Non présentation au service de l'emploi ou de la formation professionnelle	100
1.6	Refus d'un emploi convenable ou non présentation chez un employeur	100
1.7	Arrêt ou échec du plan d'action individuel	101
1.8	Non inscription comme demandeur d'emploi	101
1.9	Déclaration obligatoire non faite, tardive, inexacte ou incomplète	101
1.10	Commencement d'une activité sans obtenir la dispense nécessaire	102
1.11	Usage d'une fausse marque de pointage ou de documents inexacts	102
1.12	Travail au noir, carte de contrôle non ou mal complétée, non présentation de la carte de contrôle	102
2	Remboursement des allocations	103
2.1	Principe	103
2.2	Exceptions	103
	Erreur de l'ONEM	103
	Bonne foi	103
	Prescription	104
2.3	Procédure	104
2.4	Renonciation à la récupération	104
3	Divers	104
3.1	Conséquences d'un avertissement ou d'un sursis	104
3.2	Maladie et période de sanction	104
3.3	Fin d'une période de sanction	105
3.4	Sanctions pénales	105
4	Recours devant le tribunal du travail	105
5	Aide juridique et assistance judiciaire	106
5.1	Aide juridique	106
	Aide juridique de première ligne	106

Aide juridique de deuxième ligne	106
5.2 Assistance judiciaire	107
5.3 Trouver un avocat spécialisé.....	107
5.4 Aide sociale	108
013 ACTIONS D'INSERTION ET AIDE A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI	109
1 Rôle des MIRE	109
1.1 Mission principale	109
1.2 Autres missions.....	109
2 Bénéficiaires de l'accompagnement	110
2.1 Bénéficiaires visés par le décret.....	110
Conditions communes à tous les bénéficiaires	110
Conditions complémentaires	110
2.2 Autres bénéficiaires	111
3 Modalités de prise en charge	111
3.1 Caractéristiques communes aux MIRE.....	111
Méthodologie libre	111
Minimum requis.....	111
3.2 Phases de la prise en charge	112
Phase d'accueil et de bilan.....	112
Phase d'accompagnement vers l'emploi.....	112
Phase d'accompagnement dans l'emploi.....	113
3.3 Durée de la prise en charge	113
ANNEXES.....	114
1 Liste des études qui préparent à une profession où il existe une pénurie significative de main-d'œuvre	114
2 liste des métiers critiques et en pénurie en wallonie.....	114
3 Modèles d'actions du chômeur pour l'activation du comportement de recherche d'emploi	115
SOURCES JURIDIQUES.....	117
CLAUDE DE DROIT D'AUTEUR.....	119
CLAUDE DE NON-RESPONSABILITE	119